

# **Cours de formation**

## **pour formateurs de chauffeurs de bus des transports publics dans l'exploitation et la pratique (BPA)**

Lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 février 2021

Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021

## **Public cible**

Le cours s'adresse à des personnes

- engagées en tant que formateurs pratiques selon l'art. 23.5 OACP
- remplissant des tâches de formation sous la surveillance d'un moniteur d'auto-école dans le cadre de la formation minimale\*
- introduisant des nouveaux collaborateurs dans un service de bus

## **Conditions de participation**

Afin de pouvoir participer, les conditions suivantes doivent être remplies et pouvoir être prouvées:

- au moins trois ans d'exercice de la profession de chauffeur de bus
- réputation impeccable dans le trafic
- formation continue de chauffeur de bus UTP (modules 11 – 14) ou analogue suivie

## **Objectifs du cours**

A l'issue du cours, les participants sont en mesure

- de préparer et d'effectuer de manière autonome des séquences de formation simples
- d'évaluer les limites de leurs connaissances et d'obtenir un soutien compétent

## **Méthode de travail durant le cours**

Le cours est fortement orienté sur la pratique. Les participants élaborent différentes séquences de formation axées sur la pratique et les appliquent durant le cours.

La direction de cours donne des indications théoriques, garantit la justesse des séquences de formation, est à disposition pour des questions de contenu et de méthode et évalue les séquences de formation avec les participants.

---

\* Selon Instructions relatives à la formation pratique des conducteurs d'autocars de l'Office fédéral des routes (OFROU) du 28 août 2009.

## **Direction de cours**

- Salvatore Becker, moniteur de conduite
- Urs Strebel, formateur UTP
- Marc-Antoine Clément, Responsable véhicules

## **Documents de cours**

Les deux livres de théorie «Conduire aujourd’hui» et «L’instruction pour les permis de conduire» sont inclus dans le prix du cours et seront mis à disposition des personnes inscrites avant le cours. Les autres documents seront remis lors du cours.

## **Lieu et dates**

Après entente dans l’entreprise: examen d’entrée théorique et course d’une heure avec un moniteur de conduite

### **Cours**

---

Lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 février 2021

---

Mardi 1<sup>er</sup> mars 2021

---

Horaire du cours: de 8 h 15 à 16 h 45

Lieu du cours: CarPostal Suisse SA, Région Ouest, Avenue de la Gare 6,  
1400 Yverdon-les-Bains

## **Documents d’inscription**

- formulaire d’inscription
- dossier contenant\*
  - copie recto-verso du permis de conduire
  - certificat(s) de travail indiquant le genre et la durée de l’activité professionnelle ainsi que l’exercice irréprochable de la profession
  - preuve de la formation continue suivie

\*peut-être chargé lors de l’inscription électronique.

## **Prix**

2950 francs hors TVA

Le prix du cours comprend: l'examen préparatoire, la course accompagnée, le repas de midi et les pauses café des trois jours de cours, deux livres de théorie et d'autres documents de cours.

## **Reconnaissance par l'asa**

Le cours est reconnu par l'Association des services des automobiles comme:

- formation continue obligatoire selon l'OACP à hauteur d'un jour
- base pour l'activité de formateur pratique selon l'art. 23.5 OACP
- base pour l'activité de formateur d'entreprise selon les instructions relatives à la formation pratique des conducteurs d'autocars de l'Office fédéral des routes (OFROU) du 28 août 2009

## **Délai d'inscription**

**Le 31 décembre 2020**

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception.

[www.utp.ch/formateur-pratiques-entreprise](http://www.utp.ch/formateur-pratiques-entreprise)

## **Questions et renseignements**

**Contenu: Urs Strebel**

UTP, Berne, urs.strebel@utp.ch, tél. 031 359 23 42

**Administration: Sonja Schlatter**

UTP, Berne, sonja.schlatter@utp.ch, tél. 031 359 23 41